



**Mémoire de**  
**l'Association du patrimoine d'Aylmer**  
**au ministre de la Culture et des Communications**  
**dans le cadre du renouvellement de la politique**  
**culturelle du Québec**

**Le 3 juin 2016**

Association du patrimoine d'Aylmer / Aylmer Heritage Association  
C.P./P.O. Box 476, Gatineau, Québec , J9H5E7 Tél : (819)684-6809  
Courriel / e-mail : [associationpatrimoineaylmer@gmail.com](mailto:associationpatrimoineaylmer@gmail.com)

Le 3 juin 2016

Monsieur Luc Fortin  
Ministre de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, 2 e étage, bloc C  
Québec (Québec) G1R 5G5

Objet : **Renouvellement de la politique culturelle du Québec**  
**Consultation publique, Gatineau, le 22 août 2016**

Monsieur le Ministre,

L'**Association du patrimoine d'Aylmer** se réjouit de participer à la consultation pour le renouvellement de la politique culturelle du Québec.

Dans son mémoire, l'Association du patrimoine d'Aylmer présente ses préoccupations et recommandations sur la protection des bâtiments patrimoniaux, leur environnement et les milieux naturels, les rôles des municipalités, des propriétaires et des citoyens, l'expertise et les moyens nécessaires, les attentes face au ministère de la Culture et les concertations interministérielles.

Il nous est tout à fait loisible de partager ce mémoire avec le public.

En attendant de discuter ces questions importantes au cours de votre consultation le 22 août prochain à Gatineau, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente



Micheline Lemieux

## Introduction

L'Association du patrimoine d'Aylmer est un organisme à but non lucratif qui œuvre depuis 1975 pour la promotion, la préservation et la protection du patrimoine bâti, naturel et immatériel d'Aylmer.

L'Association maintient ses archives, une salle de conférences et d'exposition et ses bureaux dans un bâtiment patrimonial construit en 1827, cité par le gouvernement du Québec et la Ville de Gatineau : l'ancienne chapelle méthodiste du canton de Hull, l'édifice d'origine ecclésiale le plus ancien du Québec à l'ouest de Montréal, aujourd'hui propriété de la Ville de Gatineau.

Aylmer a été l'un des premiers villages de l'Outaouais, incorporé en 1847 et un chef-lieu du canton de Hull pendant la majeure partie du XIXe siècle. Aujourd'hui, le secteur Aylmer de la ville de Gatineau renferme le plus grand nombre de bâtiments patrimoniaux des deux rives de l'Outaouais. L'Association du patrimoine d'Aylmer possède des dossiers sur plus de 500 bâtiments patrimoniaux.

L'Association du patrimoine d'Aylmer est donc heureuse de participer au renouvellement de la politique culturelle du Québec en partageant ses préoccupations patrimoniales et aimeraient discuter les points suivants :

- . les moyens et les expertises nécessaires pour protéger les biens matériels et les sites naturels.
- . la mise sur pied par le ministère d'une équipe volante d'experts à la disposition des municipalités, n'ayant pas les ressources nécessaires.
- . une réelle démarche globale des municipalités, incluant l'interaction de ses divers services envers le patrimoine et un meilleur soutien aux propriétaires de bâtiments patrimoniaux.
- . les aires de protection, la protection des bâtiments et de leur environnement.
- . l'adoption d'une démarche interministérielle envers le patrimoine.
- . la mise sur pied d'une plate-forme éducative soutenant l'importance de protéger et restaurer le patrimoine québécois, une plate-forme faisant une place à l'histoire locale et régionale et son implantation dans les programmes scolaires, débutant au niveau primaire

Membre de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, l'Association du patrimoine d'Aylmer appuie le mémoire et les recommandations déposées par la FSHQ auprès du ministre de la Culture et des Communications.

### **Les moyens et expertises nécessaires**

L'engagement des protections patrimoniales culturelles prévues par la loi 82 ne sont pas toujours exécutées selon les dispositions de la loi. Les municipalités ont acquis cette responsabilité mais n'ont pas toujours les expertises leur permettant de bien remplir leur mandat. Une lacune assez fréquente est un manque d'architecte patrimonial au sein des équipes en place. Les expertises devraient être dans les domaines suivants : développement durable, patrimoine naturel, conservation, bâtiments patrimoniaux, ingénierie, urbanisme et architecture en patrimoine. IL y a eu certaines avancées dans certains secteurs, mais le manque de ressources financières ne permet pas de combler tous les secteurs d'activités.

#### **Recommandation 1 :**

**L'Association du patrimoine d'Aylmer recommande d'appuyer les municipalités afin qu'elles puissent adéquatement remplir leur mandat prévu par la loi en détenant toutes les expertises nécessaires à sa bonne application dans les domaines suivants : développement durable, patrimoine naturel, conservation, bâtiments patrimoniaux, ingénierie, urbanisme et architecture en patrimoine.**

Les municipalités étant fort différentes les unes des autres, elles ne peuvent évidemment pas toutes disposer de ressources aussi importantes. Certaines municipalités de comté n'y arrivent pas et même certaines municipalités de taille moyenne doivent combler leur lacune en expertise en faisant appel aux sociétés d'histoire et de patrimoine. Des sociétés qui ont souvent peu de moyens et dépendent majoritairement de bénévoles. Pour remédier à ce problème, la Fédération des sociétés d'histoire du Québec avait déjà recommandé la formation d'une équipe volante ou deux à Montréal ou à Québec qui dispenserait cette expertise aux municipalités qui n'en ont pas les moyens de façon permanente. Ce service serait aussi d'un grand secours aux promoteurs, citoyens propriétaires de bâtiments patrimoniaux ayant besoin d'expertises pour réaliser leur projet. Ils devraient aussi y avoir accès gratuitement. L'Association du patrimoine d'Aylmer appuie cette recommandation.

### **Recommandation 2 :**

**L'Association du patrimoine d'Aylmer propose la mise sur pied par le ministère une équipe volante d'experts issus des domaines cités ci-haut qui serait à la disposition des municipalités de petite et moyenne importance n'ayant pas les ressources nécessaires. L'Association propose aussi un meilleur soutien aux groupes associatifs appelés à partager leurs expertises avec les municipalités dans les domaines de patrimoine, tout en maintenant leur indépendance.**

### **Les rôles et responsabilités des municipalités et des ministères**

Les propriétaires de bâtiments patrimoniaux doivent souvent faire face à de nombreuses frustrations tant par des délais que des procédures compliquées, pour réussir à obtenir un permis de construction ou de rénovation, faire une demande et obtenir une subvention pour réaliser les travaux. Il existe aussi des règlements contradictoires avec le Code du bâtiment et la préservation et restauration de bâtiments patrimoniaux. Une démarche plus globale et une interaction des divers services envers le patrimoine faciliteraient le processus.

### **Recommandation 3**

**L'Association du patrimoine d'Aylmer recommande aux municipalités d'adopter une démarche globale et de favoriser l'interaction de ses divers services envers le patrimoine. Et aussi afin de mieux appuyer et encourager les propriétaires à conserver et restaurer leurs bâtiments patrimoniaux, des mesures bonifiées à développer, telles des mesure d'ordre fiscales.**

Il existe présentement des aires de protection pour des bâtiments ayant une désignation historique. Cependant cette aire de 152 mètres n'est pas toujours suffisante pour bien protéger le bâtiment et il semble y avoir des difficultés d'interprétation permettant à certains développeurs de s'y soustraire ou du moins d'en restreindre la portée. En plus les PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architectural) ont aussi des faiblesses et ne permettent pas toujours une véritable protection des quartiers identifiés comme patrimoniaux. Ces mesures devraient être clarifiées et renforcées.

Mémoire de l'Association du patrimoine d'Aylmer : Pour le renouvellement de la politique culturelle du Québec.

#### **Recommandation 4**

**L'Association du patrimoine d'Aylmer recommande que le ministère se penche sur un meilleur encadrement des aires de protection et des PIIA afin de mieux répondre à la protection de bâtiments patrimoniaux et de développement harmonieux de ces secteurs.**

L'Association constate que parallèlement au développement durable, il incomberait à chaque ministère et organisme gouvernemental de produire un plan de protection du patrimoine culturel sous sa responsabilité ou affecté par ses actions. Plusieurs ministères pourraient être touchés en plus de la Culture et les Communications, tels la Condition féminine, les Affaires municipales et Régions, Développement durable, Environnement et Parcs, Secrétariat du Conseil du Trésor, et possiblement d'autres.

Un autre exemple, la loi sur le bâtiment et la Régie du bâtiment du Québec ne semblent pas toujours suffire comme outil pour répondre adéquatement aux besoins des bâtiments patrimoniaux.

#### **Recommandation 5**

**L'Association du patrimoine d'Aylmer recommande aux ministères du gouvernement du Québec d'évaluer leurs rôles et leur implication envers le patrimoine et au besoin, d'adopter une démarche interministérielle envers le patrimoine.**

#### **Une plate-forme éducative**

Le secteur Aylmer de la Ville de Gatineau a joué un rôle primordial dans le développement de la région, autant sur le plan des structures politiques, économiques et culturelles. Cependant l'Association constate que souvent cette histoire est peu connue des habitants et ne se retrouvent pas non plus dans les programmes scolaires. Il semble important pour le bien-être et le bonheur des citoyens québécois de connaître son histoire afin de préparer un meilleur avenir. La culture et l'histoire forment l'âme d'un peuple. Une plate-forme éducative implantée dans les réseaux scolaires à partir du niveau primaire contribuerait grandement à la culture québécoise.

#### **Recommandation 6**

**L'Association du patrimoine d'Aylmer recommande qu'une plate-forme éducative faisant place à l'histoire locale et régionale, incluant le rôle du patrimoine dans la communauté, soit implantée dans les réseaux scolaires et cela dès le niveau primaire.**

## **Sommaire des recommandations**

1. Que le ministère appuie les municipalités à détenir toutes les expertises nécessaires dans les domaines nécessaires à préserver et conserver le patrimoine.
2. Que le ministère mette sur pied une équipe volante d'experts à la disposition des municipalités n'ayant pas les ressources nécessaires. Et qu'un meilleur soutien soit assuré aux groupes associatifs partageant leurs expertises avec les municipalités, dans le domaine du patrimoine.
3. Que les municipalités adoptent une démarche globale pour mieux favoriser l'interaction des divers services envers le patrimoine. Et que les municipalités développent des mesures fiscales intéressantes pour mieux appuyer les propriétaires de bâtiments patrimoniaux dans la conservation et restauration de leurs bâtiments.
4. Que le ministère se penche sur un meilleur encadrement des aires de protection des Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour mieux répondre à la protection des bâtiments patrimoniaux et au développement harmonieux de ces quartiers.
5. Que les ministères du gouvernement du Québec évaluent leurs rôles et leur implication envers le patrimoine et au besoin adoptent une démarche interministérielle envers le patrimoine.
6. Que le ministère de la Culture conjointement avec le ministère de l'Éducation développent une plate-forme éducative faisant place à l'histoire locale et régionale, incluant l'importance du patrimoine dans nos communautés et que cette plate-forme soit implantée dans les réseaux scolaires, et ce dès le primaire.

## **Conclusion**

De l'avis de l'Association du patrimoine d'Aylmer. Pour atteindre ses objectifs, la nouvelle politique sur les biens culturels devra rassembler les éléments suivants :

- une volonté politique et les ressources nécessaires pour la sauvegarde des édifices patrimoniaux et des sites naturels faisant partie du patrimoine, tant par le gouvernement que par les municipalités.
- l'application rigoureuse de la Loi sur les biens culturels et de la réglementation municipale, tous ces règlements ayant été clarifiés pour mieux préserver le patrimoine.
- les ressources financières et l'expertise dont doivent disposer les municipalités et le gouvernement.
- la concertation à l'intérieur des services municipaux et des ministères.
- le rôle primordial des associations bénévoles et des citoyens engagés et leurs relations avec le gouvernement, les municipalités et les propriétaires.
- une plus grande place à la culture et l'histoire locale et régionale dans les réseaux scolaires.

Association du patrimoine d'Aylmer / Aylmer Heritage Association

Le 3 juin 2016



